Banque centrale européenne BCE. Rapport 2000

2001/2090(COS) - 04/07/2001 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Christa RANDZIO PLATH (PSE, D) par 458 voix pour, 60 contre et 56 abstentions, le Parlement européen invite la BCE à reconsidérer ses hypothèses relatives à la croissance possible en Europe à la lumière des techniques nouvelles et des améliorations récentes de la politique de l'emploi en Europe. Il réitère sa demande relative à une coopération renforcée entre les États membres devant déboucher sur une attitude très réservée à l'égard des États membres qui ne respectent pas les accords conclus. Il estime qu'il faut accorder davantage d'attention à l'incidence des modifications des taux d'intérêt sur la croissance économique et l'emploi. Le Parlement a rejeté un paragraphe qui demandait de définir l'objectif en matière de stabilité des prix sous la forme d'un taux d'inflation unique. Un autre paragraphe qui demandait un haut degré de convergence économique pour l'élargissement de l'Union monétaire a également été rejeté. Le Parlement encourage désormais la BCE à consolider son approche qui repose sur deux pilers en réduisant le poids accordé à M3, étant donné les incertitudes notables concernant les qualités de prévisibles des agrégats monétaires (l'autre pilier porte sur l'objectif en matière d'inflation). Le Parlement estime également que le Conseil des gouverneurs devrait voter ses interventions monétaires à la fin de chacune de ses réunions et que les résultats des votes devraient être publiés de manière anonyme.